



COMHAFAT/ATLAFCO



INTERNATIONAL YEAR OF
ARTISANAL FISHERIES
AND AQUACULTURE
2022



RAFEP

RAPPORT

Atelier " Les coopératives, voie du développement durable au profit des femmes de la filière de la pêche artisanale dans la région COMHAFAT"



Larache 15-17 juin 2022

I. INTRODUCTION

Présentes au niveau de toute la chaîne de valeur, notamment dans les activités post-capture, les femmes africaines sont des actrices incontournables dans les activités de pêche. Leur situation demeure néanmoins caractérisée par la persistance de la pauvreté et des conditions de vie précaires, une discrimination de genre, une faible autonomisation et un analphabétisme très présent. Les femmes africaines s'activant dans le secteur de la pêche restent toujours confrontées à des contraintes majeures. En effet et en dépit de leur rôle central, elles doivent faire face à de nombreux défis, telles que les difficultés d'accès aux ressources, au financement, la pénibilité des conditions de travail, la non maîtrise des circuits de commercialisations, etc...

En outre, elles doivent concilier entre leurs responsabilités au sein du ménage (éducation et gestion des finances), et au niveau communautaire (détention des connaissances locales et traditionnelles), et celles de chef d'entreprise.

Pour faire face à cette situation, les **coopératives** de pêche de par un certain nombre d'avantages qu'elles présentent, semblent être une partie de la solution, pour un développement durable du travail des femmes africaines dans les activités liées à la pêche, notamment au niveau du segment artisanal, en améliorant sensiblement leur situation économique et sociale.

Théoriquement, une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs à travers une entreprise détenue collectivement et contrôlée démocratiquement.

C'est une organisation fondée sur des valeurs et mue par des principes. Elle est par nature une forme d'activité durable et participative. Elle met l'accent sur la sécurité de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail et offrent des salaires concurrentiels, de même qu'un complément de revenu par une participation aux bénéfices et une distribution de dividendes. L'entreprise coopérative favorise le savoir, la pratique de la démocratie et l'inclusion sociale. Par ailleurs, les coopératives ont démontré leur résilience aux crises économiques et financières.

Les coopératives en tant que composantes de l'économie sociale solidaire, conviennent parfaitement au contexte de la femme africaine imbue des valeurs socio-culturelles de la solidarité, de la coopération, de l'honnêteté, du sens de partage et de responsabilité envers la communauté et la famille. De ce fait, les coopératives sont bien placées pour contribuer aux objectifs fondamentaux du développement durable en matière économique, sociale et environnementale ainsi qu'à l'agenda de la gouvernance, ne fût-ce que parce qu'elles sont des entreprises soucieuses de l'avancement économique de leurs membres tout en satisfaisant leurs intérêts socioculturels et en protégeant l'environnement.

II- CONTEXTE

Dans toute la région COMHAFAT, la femme est omniprésente et constitue une actrice incontournable dans le commerce de poisson, sa transformation, son transport au marché et autres activités de soutien.

Malgré ce rôle important dans la chaîne de valeur et en raison de l'insuffisance des capacités techniques et organisationnelles, le constat est que le leadership féminin est quasi inexistant dans le secteur de la pêche.

Par ailleurs, le financement insignifiant des activités des femmes, le difficile (voire impossible) accès au crédit et l'analphabétisme qui engendrent des difficultés à défendre leurs droits et leurs intérêts ne permettent pas de réaliser les différents ODD et en particulier :

- **ODD 1** concernant la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie ;
- **ODD 4** concernant le renforcement de capacités managériales (leadership) ;
- **ODD 5** concernant l'égalité entre genre et l'autonomisation de la femme ;
- **ODD 8** concernant la création d'emplois.

L'union autour d'une **coopérative** permettra aux femmes de joindre leurs forces et d'avancer vers les objectifs du développement durable.

Dans cet esprit, la COMHAFAT a organisé un atelier/formation sur " *Les coopératives, voie du développement durable au profit des femmes de la filière de la pêche artisanale dans la région.*"

L'objectif général de cette activité est de mieux sensibiliser les femmes aux avantages de leur organisation en coopératives ainsi qu'à leur autonomisation et contribution au développement socio-économique et à la réalisation des objectifs pour le développement durable inscrits à l'agenda 2030 des Nations Unies.

3

III- DEROULEMENT DES TRAVAUX

Ont participé à cet évènement les femmes membres du RAFEP et autres personnes ressources ainsi que les représentants du département de la pêche maritime et l'ITPM de Larache et le secrétariat de la COMHAFAT (**voir annexe 1**)

Dans son mot d'ouverture, après avoir souhaité au nom du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts – Département de la Pêche Maritimes la bienvenue aux représentants des pays membres de la COMHAFAT, ainsi qu'aux distingués invités aux travaux de cette conférence, **Monsieur Abdellah JARJAF** a souligné que cette formation s'inscrit parfaitement dans le cadre de la célébration de l'année 2022, décrété par les N-U, année internationale de la pêche et de l'aquaculture dont les objectifs visent à assurer une meilleure sensibilisation de la communauté mondiale à l'importance de la contribution de la pêche et de l'aquaculture artisanales au développement durable, à la sécurité alimentaire, à l'élimination de la pauvreté et à l'utilisation des ressources halieutiques.

A son tour, **Monsieur Abdelouahed BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, a prononcé une allocution introductive (**Annexe II**), dans laquelle il a exprimé ses sincères remerciements aux partenaires techniques et financiers et à tous les participants qui ont bien voulu répondre favorablement à l'invitation de la COMHAFAT.

Il a ensuite mentionné que l'objectif principal de la formation est de mieux sensibiliser les femmes aux avantages que procure le mode d'organisation en « coopératives », en tant qu'institution socioéconomique qui développe l'entrepreneuriat et le leadership féminin, et contribue à leur autonomisation, à travers la confirmation du rôle des femmes, et à leur visibilité en tant qu'acteurs influents au développement durable.

Il a conclu que l'union des femmes de la filière de la pêche artisanale en Afrique autour des coopératives, contribuera sans nul doute à mieux fédérer leurs forces et à avancer vers les objectifs du développement durable notamment la réduction de la pauvreté, l'égalité entre genre, la création d'emplois l'autonomisation de la femme, le renforcement des capacités managériales (leadership) et l'amélioration des conditions de vie.

La modération des travaux de ces journées de formation a été confiée à **Mr Abdennaji LAAMRICH** du secrétariat de la COMHAFAT.

Les travaux de cet atelier se sont déroulés selon l'agenda qui a été adopté par les participants (**Annexe III**)

Thème introductif : L'autonomisation et le développement socio-économique des femmes du secteur de la pêche en Afrique :

– ***Présentation 1 : L'autonomisation des femmes, à travers les ODD des NU à l'horizon 2030, Mr Abdennaji LAAMRICH/COMHAFAT :***

Pourquoi il est important d'encourager l'autonomisation des femmes ? L'investissement dans l'autonomisation économique des femmes est la voie la plus sûre vers l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté et une croissance économique inclusive.

Pourquoi l'égalité entre les sexes ? L'égalité des sexes, en plus d'être un droit humain fondamental, est essentielle à la mise en place de sociétés pacifiques dotées d'un plein potentiel humain et d'un développement durable. De plus, il a été démontré que l'autonomisation des femmes stimule la productivité et la croissance économique.

Quel est l'apport du leadership féminin dans le processus du développement durable ? La participation effective des femmes et l'égalité des chances en matière de leadership sont reconnues à l'échelle mondiale comme des facteurs essentiels à la réalisation du développement durable.

Quel est le rôle de la femme dans le développement durable ? Les femmes sont au cœur des équilibres familiaux, culturels, sanitaires et sociaux. Elles jouent un rôle central en matière de santé, de développement et d'éducation, leur autonomisation est un indispensable facteur de paix et de progrès social, économique et environnemental.

Au cours des deux dernières décennies, les gouvernements du monde entier ont souscrit des engagements juridiquement contraignants en faveur de l'égalité des sexes et ont mis au point des instruments pour promouvoir les droits des femmes et leur autonomisation. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), souvent appelée « Déclaration des droits de la femme », a été adoptée en 1979.

Depuis lors, quatre conférences mondiales ont été organisées pour promouvoir des programmes d'action en faveur de la promotion des droits des femmes - à Mexico en 1975, Copenhague en 1980, Nairobi en 1985 et Beijing en 1995 en particulier, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing qui ont joué un rôle central dans le programme mondial pour l'égalité des sexes. L'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles sont non seulement un objectif explicite du Programme 2030, mais aussi un moteur du développement durable dans tous ses aspects, qu'il s'agisse de l'éradication de la pauvreté et de la faim, de l'action en faveur de la prospérité et de la croissance, de la construction de sociétés pacifiques, équitables et inclusives ou encore de la protection de la planète et de ses ressources naturelles.

S'agissant des coopératives et la réalisation des ODD, il faut signaler que les coopératives de pêche peuvent promouvoir une pêche responsable, la sécurité alimentaire, l'autonomisation des femmes et l'élimination de la pauvreté. Les défis qu'il leur faut relever sont notamment les faiblesses internes (analphabétisme, connaissances managériales.) Et la nécessité de disposer d'un environnement politique, économique et juridique favorables à l'essor d'un mouvement coopératif dynamique

Présentation 2 : Autonomisation et coopératives professionnelles dans la pêche, Mr Abdallah EI ASRI /MPM

La présentation a abordé la contribution de la femme dans le secteur de la pêche, les mesures prises par le DPM pour l'autonomisation économique des femmes actives dans le secteur de la pêche l'état des lieux

des coopératives de femmes ainsi que les programmes d'appui aux coopératives féminines

La présentation a couvert les points suivants :

- Le Maroc est un pays connu par son engagement vis-à-vis de l'international et vis-à-vis des objectifs du Millénaire pour le développement établis par les N-U ; il défend le droit des femmes pour jouir de tous les droits ;
- Les dispositions des articles 19, 31 et 34 de la constitution traduisent la volonté politique pour l'accès équitable aux services publics pour tous et pour l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Le message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI adressé aux participants à la 2e édition du sommet annuel de l'initiative «Women in Africa», première plate-forme internationale d'appui au développement économique et d'accompagnement des femmes africaines leaders et à haut potentiel à Marrakech en 2018, un évènement traduisant l'ambition d'encourager les compétences et les talents féminins en Afrique, de mettre en exergue le rôle de la femme dans l'impulsion du processus de développement global du continent ;
- Le plan Gouvernemental pour l'Egalité ICRAM traduit l'engagement du gouvernement marocain pour la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes ;
- La budgétisation sensible au genre dans le secteur de la pêche maritime est un outil qui vise à intégrer concrètement les préoccupations, les besoins et les intérêts des femmes et des hommes, des filles et des garçons au niveau des politiques publiques dans le secteur de la pêche maritime ;
- Conscient du rôle important de la femme, le département de la pêche lui a accordé une attention particulière de sorte que la promotion de la femme du secteur constitue l'une des priorités de sa politique. Cette volonté s'est traduite par la création de « la cellule de la promotion de la femme » devenue par la suite « Unité genre et développement » ;
- Le plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme (PANDDH) vise à consolider le processus des réformes politiques, à institutionnaliser la protection et la promotion des droits de l'Homme et à encourager les initiatives contribuant à l'émergence d'une démocratie participative ;
- Plus de 60% de l'effectif de Département de la Pêche Maritime est constitué des femmes
- 120 est le nombre de coopérative de pêche des femmes : des femmes armatrices, mareyeuses, pêcheuses, ramendeuses... ;
- L'état des lieux des coopératives est caractérisé par des blocages au niveau de la gestion, des conflits d'intérêt entre les membres, un taux d'analphabétisme élevé, un financement limité, un capital insuffisant et compte en grande partie sur le financement de l'Etat, un accès faible au marché et à la concurrence, manque d'esprit d'appartenance... ;
- Un ensemble de programme et d'action menés par le département de la pêche maritime pour rendre la coopérative un acteur dans l'économie sociale et solidaire : des programmes au profit des femmes et des coopératives, des compagnes de sensibilisation, un accompagnement en termes de gestion, des conventions avec l'Agence de Développement Social (ADS), etc. ;
- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en 2021 pour un programme d'appui aux coopératives du secteur de la pêche maritime.

Présentation3 : Le développement inclusif des femmes opérant dans la pêche en Afrique : Appui des acteurs non Etatiques « ANE » représentant les femmes opérant dans la pêche, - Mme Camara MARIANA, , Présidente AWFISHNET/ Côte d'Ivoire

Cette présentation a mis en exergue l'implication des ANE dans la dynamique de l'évolution du secteur de la pêche en considérant que :

- Les acteurs non étatiques (ANE) sont les organisations ou les acteurs privé, les partenaires

économiques et sociaux, les organisations syndicales, la société civile : associations, coopératives, ONG, syndicats, les médias...

- L'implication des ANE dans la dynamique de l'évolution du secteur de la pêche est très pertinente du fait que les sociétés coopératives sont enclines à un manque de directives stratégiques et de perspectives de développement, à une absence de capitalisation et de valorisation des expériences et à la faiblesse de l'administration
- Le rôle des ANE est donc de renforcer les capacités de gouvernance, former les acteurs sur les bonnes pratiques, orienter les stratégies notamment financières, faciliter l'accès au financement et aux marchés structurés, aider au partage et à la capitalisation des expériences...
- Les axes d'intervention des ANE peuvent couvrir le renforcement des capacités, l'amélioration du système d'information et de communication, des partenariats et la mobilisation des ressources, la sensibilisation sur la bonne gouvernance et l'organisation des ateliers, de foires et de forums d'échanges d'expériences au niveau local, national et/ou régional
- La confiance entre les décideurs politiques, partenaires au développement et la fédération des travailleurs de la pêche est déterminante pour assurer le développement inclusif.

3-

Présentation4 : L'économie sociale solidaire et son rôle dans l'émancipation et l'autonomisation des femmes à travers le mouvement coopératif, - Mme Somplehi Micheline DION/ CAOPA

La présentation s'est focalisée sur l'économie sociale solidaire qui a comme objectif de favoriser l'égalité et le développement durable et possède des atouts pour résorber les inégalités Femmes-Hommes. à travers le mouvement coopératif :

- L'économie est l'ensemble des valeurs culturelles et sociales ; le social est l'aspect le plus important dans toute activité.
- La coopérative est l'endroit où on peut être ensemble pour se regrouper et partager : le cas d'une société coopérative
- L'aspect social et culturel est développé dans le secteur de la pêche
- La femme est présente dans toute la chaîne de valeur ; elle participe à la réflexion et la production d'idées et de propositions à côté de l'homme, elle est présente dans toutes les activités post-capture : Mareyage, commercialisation, transformation...
- Les rôles les plus importants joués par les femmes se font dans l'ombre
- La femme est présente dans la transformation : fumage, séchage qui est une activité importante surtout en manque des moyens pour conserver les aliments
- Le développement durable dépend de la dynamique organisationnelle
- La femme a besoin de l'appui financier
- "Aider une femme c'est aider quatre personnes" proverbe africain
- Besoin de l'avis des experts pour pousser le mouvement coopératif
- Il est possible de commencer par des actions simples et ne pas dépendre du gouvernement pour résoudre toutes les problématiques liées à l'émancipation et l'autonomisation des femmes
- Coopérative commence du fait d'avoir un esprit coopératif et un lien social fort
- Bonne volonté des membres est un facteur clé de succès de la coopérative
- Le réseautage entre les coopératives est très important ; une coopérative ne peut pas réussir seule.

Module I : Le mouvement coopératif des femmes africaines opérant dans la pêche artisanale : Etat des lieux, contraintes et opportunités

Présentation5 : Les coopératives de pêche artisanale au Maroc : une nouvelle dynamique au profit des

La présentation s'est focalisée sur l'historique du mouvement coopératif dans le secteur de la pêche artisanale au Maroc qui joue un rôle important dans l'organisation du travail des communautés de pêcheurs.

- Entre les années 34 et 90 le secteur de la pêche manquait d'une dynamique de création des coopératives dû à plusieurs facteurs dont notamment :
 - Manque d'initiative de la part des pêcheurs,
 - L'absence d'études de faisabilité des projets,
 - Faible organisation et encadrement de l'activité des coopératives,
 - Multiplication incontrôlée des sites de pêche et leur éloignement des centres urbains et de l'administration,
 - Insuffisance des infrastructures d'accueil et de service, précarité des conditions de vie et de travail des pêcheurs artisans (barques, manque d'hygiène, etc.)
 - Insuffisance des moyens de contrôle (du point de vue qualité et celui relatif à la police de pêche)
 - Existence du circuit informel
- Depuis les années 90 le secteur commence à connaître un nouvel élan et une nouvelle dynamique caractérisée par une volonté politique, une vision stratégique, des approches réalistes, des partenariats et une coordination entre les acteurs.
- L'avenir des coopératives de pêche s'annonce prometteur pour plusieurs raisons dont notamment le développement le poids accordé aux coopératives dans toutes les stratégies et dans tous les programmes de développement local et les orientations du Nouveau Modèle de Développement (NMD)
- Les facteurs clés de succès pour cette nouvelle dynamique sont :
 - L'adoption d'une nouvelle loi spécifique qui régit les coopératives en 2014 au Maroc, Dahir n° 1-14-189 du 21 novembre 2014, portant promulgation de la loi n° 112-12 qui simplifie les procédures de création et améliore la gouvernance des coopératives;
 - L'implication des femmes dans les démarches de formation et le renforcement de leurs compétences
 - L'amélioration de l'autonomie de prise de décision des femmes
 - L'intégration des jeunes femmes au sein des coopératives
 - L'intégration dans les instances de gouvernance des coopératives
 - L'adhésion des coopératives de femmes à tout groupement local, régional ou national

Présentation 6 : Présentation des résultats du Questionnaire. Mr Rachid REGRAGUI/COMHAFAT

L'enquête menée par la COMHAFAT sur les coopératives dans la région révèle des résultats très disparates, notamment au niveau de l'importance de ces entreprises au nombre, de 800 en Guinée par exemple, alors qu'elles ne dépassent pas une dizaine au niveau du Cameroun. Par contre, tous les sondés s'accordent sur les avantages qui s'articulent principalement autour d'une meilleure défense des intérêts, d'une réduction des coûts ainsi que d'un accès facilité aux services officiels. Concernant le développement durable, tous les pays trouvent que les coopératives sont des moyens efficaces pour la réalisation des ODD. Quant aux contraintes rencontrées par les coopératives, elles se situent pour les sondés au niveau du statut juridique, du financement, des compétences et de l'encadrement.

Par ailleurs, les membres du RAFEP trouvent que :

- Les initiatives nationales sont inexistantes (mise à part la Guinée);
- La représentation de la femme est très faible ;
- Peu de mesures sont prises en faveur de l'égalité des genres.

Enfin, les propositions des sondés appelaient surtout à œuvrer pour lever les contraintes citées plus haut tandis que pour la Guinée il y a lieu de renforcer la structuration des organisations professionnelles, de former les « coopérateurs » à la création, à la gestion et au financement des projets et également de dispenser des formations sur toutes les techniques utiles à l'activité.

Présentation 7 : Les coopératives, mode d'organisation économique des femmes opérant dans le secteur de la pêche, Mme Wafae AAMOUM /COMHAFAT

La présentation a soulevé l'importance des coopératives qui gagnent le terrain de jour en jour, et détiennent « sans exception » une place importante dans les programmes de développement nationaux :

- Les coopératives sont une association dont la finalité est de réussir un projet
- L'objectif des coopératives au féminin est d'avoir des activités génératrices de revenu
- L'objet de la coopérative est de réunir les moyens pour atteindre les objectifs
- La prise de décision dans une coopérative est fondée sur le principe un membre une voix
- Les principes de bon fonctionnement des coopératives sont basés sur l'entraide, la responsabilité, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité.
- Les coopératives participent au développement rural et à la création des richesses
- Les coopératives sont bénéfiques aux femmes
- La coopérative permet un gain de temps sur les achats et d'accéder à un marché plus important
- Une meilleure allocation des ressources en profitant des équipements de la coopérative.

Module II : Politiques publiques d'appui aux coopératives des femmes opérant dans la pêche dans la région COMHAFAT

1-Le cadre institutionnel, juridique et mesures incitatives et d'accompagnement des coopératives dans les Etats membres de la COMHAFAT

1- Echange d'expériences

Un échange des expériences des Etats membres de la COMHAFAT a eu lieu à travers les témoignages des participantes :

- **La Mauritanie : Mme Nedwa MOCTAR NECH**
 - Facilité de constitution des coopératives
 - Plus de politiciens incitant les regroupements des coopératives
 - Des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) des femmes qui ont pu avoir des financements notamment via la coopération avec l'Espagne
 - Absence des concepts du budget sensible au genre
 - Persistance de l'informel
- **Le Sénégal : Mme Diaba DIOP**
 - Le pays souffre encore des problèmes sociaux en matière de santé et d'éducation
 - Il existe un programme intitulé le Programme d'appui à la Compétitivité en Afrique de l'Ouest (PACAO) volet Sénégal, financé par l'Union européenne

- Les coopératives des femmes sont inexistantes
- Le taux d'intérêt des financements est élevé
- Une présentation sur le réseau REFEPAS
- **Le Cameroun : Mme Beyene Ateba Epse BALIABA**
 - Absence de coopérative des femmes ; les mesures réglementaires sont moins incitatives
 - Difficultés d'accès au financement pour les femmes
 - Volonté de s'inspirer de l'expérience du Maroc
- **La Côte d'Ivoire : Mme Amy DAGO CHRISTIANE**
 - Une plus grande exigence des clients malgré la rareté des ressources
 - Assistance des organisations professionnelles et des finances
- **La Guinée : Mme Fatou ARIBOT**
 - Les femmes ont un rôle important dans la sécurité alimentaire et le dynamisme des communautés côtières
 - Des problèmes avec le fumage à cause de la dégradation de l'environnement surtout par l'utilisation du bois
 - La commercialisation se fait sur les marchés locaux et régionaux, il y'a une absence de commercialisation au niveau international
 - Plaidoirie au niveau de l'UNICEF par rapport à la santé des femmes et des enfants et pour pouvoir créer une garderie, les femmes refusent que leurs enfants aillent à l'école à cause des contraintes.
- **Le Ghana : Gloria OFORI-BOADU**
 - Présentation du projet de loi relatif aux coopératives de pêche au Ghana.

2- Renforcement des capacités de gestion des coopératives des femmes opérant dans la pêche

Présentation 8 : Les spécificités du management au sein des coopératives de pêche, Mr Kone Kassoum, Vice- président, de la Fédération nationale des sociétés coopératives et acteurs de la filière pêche / Côte d'Ivoire

La présentation a passé en revue les spécificités du management au sein des coopératives selon les dispositions de l'article 4 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives du 15 décembre 2010 en mettant l'accent sur :

- Le management qui est l'ensemble des techniques d'organisation des ressources qui sont mises en œuvre pour l'administration d'une organisation afin d'obtenir une performance satisfaisante
- Le management ou la gestion étant l'art **d'organiser**, prévoir et anticiper, **diriger** et **orienter** les activités d'une entreprise ou d'un groupe de personnes en vue d'atteindre un ou plusieurs objectifs acceptés d'un commun accord par les intéressés
- Le management d'une société coopérative doit permettre la satisfaction des intérêts des membres par la mise en valeur efficiente de toutes les ressources (ressources humaines, matérielles et financières)
- Les outils de management : prévoir ou planifier, organiser, diriger et coordonner, suivre et contrôler, et évaluer.
- L'orchestration du management par l'outil de la gestion des ressources
- Les spécificités du management des coopératives a travers les fonctions de Manager d'une coopérative qui incombent avant tout au premier responsable de la coopérative à savoir le Président du Conseil d'Administration ou du Comité de Gestion qui peut déléguer une partie

au Directeur ou Gérant recruté par l'équipe dirigeante pour la mise en œuvre des objectifs définis par les coopérateurs.

- Le développement des caractères sur la sociabilité, l'esprit de partage, l'humilité et le respect de la différence et l'esprit de la conciliation
- Le bon manager d'une coopérative doit satisfaire en priorité les besoins des membres (expression d'une volonté collective traduite en objectifs consensuels à atteindre) qui en sont les propriétaires. Ensuite les besoins de développement de la coopérative, en tant qu'institution qui évolue et s'adapte. Puis les besoins du personnel et enfin les besoins des personnes extérieures.
- Le manager doit s'obliger à observer de façon rigoureuse les obligations légales et règlementaires : statut, déclarations, AG...

Le présentateur a conclu que la bonne gouvernance de la coopérative permet :

- La crédibilité accrue des dirigeants vis-à-vis des autres membres
- La fidélisation des membres
- Plus de confiance et de participation des membres aux activités des coopératives
- Plus de crédibilité vis-à-vis des partenaires.
- Des meilleurs prix à la vente
- Une ouverture sur des nouveaux marchés (grandes surfaces, Hôtels...)

- **Présentation 9 : Le rôle de l'entrepreneuriat coopératif dans l'inclusion socioéconomique des femmes, Mme Hayat ASSARA / COMHAFAT**

La présentation est une réflexion sur le leadership, ~~mais~~ au féminin pour la réalisation d'une économie sociale et solidaire (ESS), tout en analysant les facteurs clés qui mènent vers la performance des coopératives :

- L'avenir du développement passe par l'inclusion des femmes aux politiques et processus de développement
- L'entrepreneuriat crée la richesse notamment l'entrepreneuriat coopératif
- Une économie sociale et solidaire : structures économiques basée sur la solidarité, l'équité et l'utilité sociale
- L'Entrepreneuriat coopératif est un levier économique
- La coopérative de pêche comme cadre pour l'intégration de la femme
- Les femmes disposent des facultés intrinsèques qui les rendent aptes aux négoce et aux interactions sociales
- L'importance de plaider auprès des autres parties prenantes pour défendre leurs intérêts
- L'importance de la formation
- Considération des générations futures, sens strict du développement durable
- Le sens de l'hygiène et de la propreté et du respect des normes de qualité des produits

- **Présentation 10 : Les bonnes pratiques de développement et de gestion des infrastructures comme mode de bonne gestion : Mr Rachid REGRAGUI / COMHAFAT**

Cette présentation se veut une incitation à adhérer à « l'esprit coopératif » qui doit être bien assimilé par les « coopérateurs ».

Qu'il soit, notamment, bien admis que « les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat, ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance

politique ou la religion ».

Par ailleurs, devenir membre d'une coopérative est synonyme d'avoir pris un engagement envers la communauté dont l'éthique est fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme.

La gouvernance a d'ailleurs évolué depuis de nombreuses années dans le sens de la maximisation de la valeur actionnariale dans toutes les formes de structures où se déploie une activité économique à l'instar de la petite entreprise familiale, de la PME traditionnelle et plus encore des coopératives.

Visite de terrain :

- Visite d'une coopérative de pêche de la ville : Rencontre et échange d'expérience entre les femmes du réseau RAFEP et le président de la coopérative, et également des discussions autour des perspectives de coopération avec d'autres coopératives des pays membres de la COMHAFAT.
- Visite d'une unité industrielle de la semi-conserve des anchois et découverte du processus de production des semi-conserves de l'approvisionnement jusqu'au conditionnement.
- Visite guidée du site archéologique de Lixus notamment un quartier industriel antique spécialisé dans la fabrication des salaisons de thons parmi d'autres monuments de cette ville antique.

12

Module III : Conclusions et étapes suivantes

- Table ronde :

Une table ronde a été organisée en vue d'élaborer des propositions d'actions pour une meilleure contribution des coopératives :

▪ *Pour l'autonomisation des femmes*

- Constitutionnalisation de l'égalité entre les sexes, adoption au niveau des politiques publiques des approches inclusives des femmes, telles que « la discrimination positive » qui favorise délibérément les femmes, principalement dans la représentativité politique et aux postes de responsabilité et « l'approche genre », qui tend à abolir la stigmatisation des femmes.
- Détaxation pour l'accès à la ressource
- Mise en œuvre des lois et les textes réglementaires
- Recensement des regroupements des coopératives
- Octroi des crédits au profit des femmes avec assistance car les femmes dans ces états africains sont analphabètes
- Renforcement des initiatives locales des femmes
- Amplification des activités des femmes via une volonté politique
- Suivi de l'évolution des femmes du RAFEP

▪ *Pour l'amélioration de leurs conditions de travail*

- Fournir des équipements adaptés
- Doter les femmes de la sécurité sociale et des services de proximité éducatifs et médicaux (centres proches pour la garderie et l'éducation des enfants et centre de santé...).

▪ *Pour l'amélioration de leur situation socioéconomique*

- Recensement des femmes travaillant dans le secteur de la transformation

▪ *Pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle*

- Organiser les marchés locaux pour vendre les produits de la pêche

▪ *Pour la facilitation de l'accès aux marchés et aux ressources*

- Mettre en place les cadres règlementaires des coopératives comme un outil efficace pour l'accès au marché

- Sensibiliser les femmes sur la protection des ressources
- Apprendre les normes internationales exigées par les clients est disponible dans la langue d'origine sur le site web de la COMHAFAT à l'adresse suivante : www.comhafat.org

Annexe1 : Liste des participants

Pays	Nom et Prénom	Institut	Coordonnées
Cameroun	Beyene Ateba Epse BALIABA	Réseau Camerounais des Femmes de la Pêche Présidente du RAFEP	beyene.beyene@yahoo.fr
Gabon	Jeanne ASSENGONE NDONG	Mareyeuse/Centre des Pêches d'OWENDO	assengone.jeanne@yahoo.com
Guinée	Hadja Fatou ARIBOT	Conseillère Principale du MPEM	aribotfatoumata@ymail.com
Guinée Bissau	Antonia Adama DJALO	Présidente /RENAMUP	antoniadamadjalo@hotmail.com
Maroc	MESSAOUDA RACHID	Présidente /REMAFEP	ramafep1@gmail.com
	Mourad EL GHAZALI	Chef de service des relations avec la profession/ direction des pêches maritimes	elghazzali@mpm.gov.ma
	Abdellah EL ASRI	Chef de la Divion des Gens de Mer/ Direction de la Formation Maritime de la Promotion Socio- professionnelle et des gens de mer.	elasri@mpm.gov.ma
	Zineb IBN MAJDOUB	Stagiaire /stage DPM	zinebibnelmajdoub@gmail.com
	Abdellah JARJAR	Délégué des Pêches Maritimes de Larache	-
	Mostapha RIADI	Directeur ITPM Larache	mustapha.riadi@mpm.gov.ma
	Thami Mechti	Délégation Larache	-
Mauritanie	Nedwa NECH	Représentante de l'Association Mauritanie 2000	nedwa.nech@gmail.com
	Twilet Lemer MANE	Responsable de communication réseau national des femmes de la pêche	nedwa.nech@gmail.com
Sénégal	Awa DJIGAL	Représentante du RAFEPAS	djigalawa@yahoo.fr
	Diaba DIOP	Présidente du réseau de femme de la Pêche Artisanale du Sénégal REFEPAS	diaba14@hotmail.fr
Togo	Aichatou YERIMA	Ministry Of Fisheries And Marine Resources	aichayerima16@yahoo.fr
CAOPA	Somplehi Micheline DION	Coordinatrice Des Programmers Femmes	michelinesdion@gmail

Côte d'Ivoire	Amy Christiane DAGO	RENAFEP CI / UNACOOFEP CI	dagoamy@yahoo.fr
	Kone KOUSSAM	Vice-président, de la Fédération nationale des sociétés coopératives et acteurs de la filière pêche	kassoumkone1469@yahoo.fr
	Marianan CAMARA	Présidente AWFISHNET (Réseau de femmes Africaines opérant dans la pêche)	camaramariana645@gmail.com
COMHAFAT	Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif	benabboucomhafat@gmail.com
	Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF	a615@ruby.ocn.ne.jp
	Abdennaji LAAMRICH	Chef de Département Coopérati on et Systèmes d'Information	laamrichmpm@gmail.com
	Rachid REGRAGUI	Cadre	regragui.comhafat@gmail.com
	Wafae Aamoum	Cadre	aamoum.comhafat@gmail.com
	Hayat ASSARA	Assistante de Direction	hayat.comhafat@gmail.com
	Amal MOUTTAKI	Chargée de projet	mouttaki.comhafat@gmail.com
	Abdelkrim MRABTI	WEB Developer	akarim.mrabti@gmail.com

Annexe II : Allocution introductive du SE de la COMHAFAT

Madame la représentante de Son Excellence Monsieur Sidi Tiémoko TOURE, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la COMHAFAT,
Monsieur le représentant du Département des Pêches Maritimes du Royaume du Maroc,
Madame la représentante de la CAOPA,
Madame la représentante d'AWFISH,
Mesdames les représentantes des Etats membres du RAFEP,
Monsieur le Directeur de l'ITPM de Larache,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir d'être avec vous ce matin, à l'occasion de l'ouverture des travaux de cet atelier de formation sur le thème **"Les coopératives, voie du développement durable au profit des femmes de la filière de la pêche artisanale dans la région COMHAFAT"**» organisé au profit des femmes du RAFEP en tant que contribution de la COMHAFAT aux commémorations de **l'Année Internationale de la pêche et de l'Aquaculture artisanales 2022**

Je suis très heureux de participer à cet atelier et je remercie les autorités marocaines et les responsables de l'ITPM de Larache pour l'accueil chaleureux et fraternel qui nous a été réservé et l'appui à l'organisation de cette importante manifestation.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer mes sincères remerciements à nos partenaires techniques et financiers et à tous les participants qui ont bien voulu répondre favorablement à notre invitation.

Je suis d'autant plus ravi que cet atelier puisse avoir lieu en présentiel suite à l'allègement des mesures de l'Etat d'urgence sanitaire imposé par la pandémie de la Covid-19 notamment l'ouverture des frontières.

De ce fait, la COMHAFAT se réjouit de pouvoir organiser cet atelier de formation et reprendre de façon normale ses activités dont la dernière qui nous a rassemblé remonte au **4-5 juillet 2019** à l'occasion de l'atelier tenu à sur **« les technologies d'information et de communication : quel rôle dans la réalisation d'une pêche durable en zone COMHAFAT »**

Mesdames et Messieurs,

Notre objectif principal est de mieux sensibiliser les femmes aux avantages de leur organisation en coopératives et de leur contribution au développement socio-économique et à la réalisation des objectifs pour le développement durable.

En effet, présentes au niveau de toute la chaîne de valeur, notamment dans les activités post-capture, les femmes africaines sont des actrices incontournables dans les activités

de pêche. Leur situation demeure néanmoins caractérisée par la persistance de la pauvreté et des conditions de vie précaires, une discrimination genre, une faible autonomisation et un analphabétisme très présent.

Elles restent confrontées à des contraintes majeures et doivent faire face à de nombreux défis, telles que les difficultés d'accès aux ressources, au financement, la pénibilité des conditions de travail et la non maîtrise des circuits de commercialisations.

Pour leur donner la place qui leur revient et reconnaître leur rôle crucial dans le développement socioéconomique, plusieurs voies et réformes peuvent être suggérées.

Parmi celles-ci, les coopératives sont bien placées pour contribuer aux objectifs fondamentaux du développement durable en matière économique, sociale et environnementale ainsi qu'à l'agenda de la gouvernance, ne fût-ce que parce qu'elles sont des entreprises soucieuses de l'avancement économique de leurs membres tout en satisfaisant leurs intérêts socioculturels et en protégeant l'environnement.

C'est dire l'importance de la réflexion à mener durant cet atelier et les efforts à accomplir pour une mobilisation soutenue à même d'accompagner les femmes africaines et leurs organisations face aux défis et aux besoins rencontrés par ces communautés.

Mesdames et Messieurs

L'union des femmes de la filière de la pêche artisanale en Afrique autour des coopératives, contribuera sans nul doute à mieux fédérer leurs forces et d'avancer vers les objectifs du développement durable que sont :

- La réduction de la pauvreté ;
- L'égalité entre genre ;
- La création d'emplois ;
- L'autonomisation de la femme ;
- Le renforcement des capacités managériales (leadership) ;
- L'amélioration des conditions de vie.

En participant à améliorer sensiblement ces composantes, le RAFEP insufflant une dynamique nouvelle à l'action des femmes africaines du secteur de la pêche, pour leur promotion et leur épanouissement.

Telle est notre attente de l'organisation de cette rencontre.

Je vous réitère mes vifs remerciements et souhaite plein succès aux travaux de cet atelier de formation.

Annexe III : Agenda

Jour 1 : Mercredi 15 juin 2022

OUVERTURE ET INTRODUCTION DE L'ATELIER	
08:30-09:00	Enregistrement
09:00-09:30	Ouverture Officielle
09:30-09:45	Introduction de l'atelier
Thème introductif : L'autonomisation et le développement socio-économique des femmes du secteur de la pêche en Afrique	
09:45-11:15	<ul style="list-style-type: none"> - L'autonomisation des femmes, à travers les ODD des NU à l'horizon 2030, - <i>Mr Abdennaji Laamrich/COMHAFAT</i> - Autonomisation et coopératives professionnelles dans la pêche, - <i>Mr Abdellah El Asri /MPM</i> - Le développement inclusif des femmes opérant dans la pêche en Afrique : Appui des ANE représentant les femmes opérant dans la pêche, - <i>Mme Camara Mariana, , Présidente AWFISHNET/ Côte d'Ivoire</i> - L'économie sociale solidaire et son rôle dans l'émancipation et l'autonomisation des femmes à travers le mouvement coopératif, - <i>Mme Somplehi Micheline DION/ CAOPA</i> - Discussion
11:15-11:30	Pause-café
Module I : Le mouvement coopératif des femmes africaines opérant dans la pêche artisanale : Etat des lieux, contraintes et opportunités	
11:30-13:00	<ul style="list-style-type: none"> - Les coopératives de pêche artisanale au Maroc: une nouvelle dynamique au profit des femmes opérant dans le secteur de la pêche. - <i>Mme Zineb Ibn Majdoub/ Maroc</i> - Présentation des activités de certaines coopératives des femmes opérant dans la pêche, dans la région COMHAFAT, eu égard aux éléments de diagnostic externe (contraintes et opportunités émanant de leur environnement externe) et diagnostic interne (les forces et les faiblesses relevant de leur propre environnement et mode de gestion) <i>Participantés + questionnaire</i> - Les coopératives, mode d'organisation économique des femmes opérant dans le secteur de la pêche, - <i>Mme Wafae Aamoum /COMHAFAT</i> - Discussion
13:00-14 :00	Déjeuner
Module II : Politiques publiques d'appui aux coopératives des femmes opérant dans la pêche dans la région COMHAFAT	
1. Le cadre institutionnel, juridique et mesures incitatives et d'accompagnement des coopératives dans les Etats membres de la COMHAFAT,	
14:00-15:30	<p>Echange des expériences des Etats membres de la COMHAFAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Mauritanie : <i>Mme Nedwa Moctar NECH</i> - Le Sénégal : <i>Mme Diaba Diop</i> - La Côte d'Ivoire : <i>Mme Amy Dago Christiane</i> - La Guinée : <i>Mme Fatou Aribot</i> - Le Ghana : <i>Gloria Ofori-Boadu</i> <p>Discussions et leçons apprises</p>

2. Renforcement des capacités de gestion des coopératives des femmes opérant dans la pêche

15:30- 16:30	<ul style="list-style-type: none">- Les spécificités du management au sein des coopératives de pêche, - Mr Kone Kassoum, Vice-président, de la Fédération nationale des sociétés coopératives et acteurs de la filière pêche / Côte d'Ivoire- Le rôle de l'entrepreneuriat coopératif dans l'inclusion socioéconomique des femmes, - Mme Hayat Assara / COMHAFAT- Les bonnes pratiques des coopératives et la gouvernance coopérative : Mr Rachid Reragui / COMHAFAT- Discussions sur la base des attentes du RAFEP par rapport aux éléments du module
---------------------	---

19

Jour 2 : Jeudi 16 juin 2022

Visite de terrain	
08 :30-13 :00	- A déterminer
13 :30-14:30	Déjeuner
Module III : Conclusions et étapes suivantes	
14-30-16:00	<ul style="list-style-type: none">- Table ronde :- Propositions d'actions pour une meilleure contribution des coopératives à :<ul style="list-style-type: none">- L'autonomisation des femmes- L'amélioration de leurs conditions de travail,- L'amélioration de leur situation socioéconomique- La sécurité alimentaire et nutritionnelle,- La facilitation de l'accès aux marchés et aux ressources
16:00-16:30	Pause-café

Jour 3 : Vendredi 17 juin 2022

09 :00-10 :30	<ul style="list-style-type: none">- Rédaction des conclusions et recommandations- Présentation et commentaires- Adoption du document final
10 :30-10-45	Pause-café
10:45- 12:30	<ul style="list-style-type: none">- Remise des certificats- Clôture de l'atelier
12 :30-13 :30	Déjeuner

Annexe IV : Recommandations

- **Conscients** que l'égalité des genres, l'autonomisation et la promotion des droits fondamentaux des femmes sont essentielles à l'établissement de la paix, à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte d'une croissance économique inclusive et durable ;
- Convaincus du rôle primordial de la femme en Afrique dans le développement de la chaîne de valeur de la pêche et principalement dans les activités post-capture ;
- Considérant que les coopératives des femmes de la pêche est un facteur clé de l'inclusion de celles-ci, avec des retombées évidentes sur leur autonomisation, l'investissement productif, la productivité et les revenus ;

- Reconnaissant le rôle central des coopératives des femmes de la pêche en tant que levier pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des N-U, notamment à la réduction de la pauvreté (ODD1), à la sécurité alimentaire (ODD2), à la bonne santé et au bien-être (ODD3), à l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes (ODD5), à l'éducation de qualité (ODD4), au travail décent à la croissance économique (ODD8) et à la réduction des inégalités (ODD10) ;
- **Se référant** à la recommandation (n° 193) de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la promotion des coopératives ;
- Considérant la définition de *coopérative* par les instances de la journée internationale des coopératives des N-U comme une « *Association autonome de personnes volontairement unies pour répondre à leurs besoins et leurs aspirations économiques, sociales et culturelles communes, au moyen d'une entreprise leur appartenant en commun et régie démocratiquement* » ;
- **Attendu** que la coopérative en tant que composante de l'économie sociale solidaire, centrée sur la communauté locale « *est un élément catalyseur du développement de l'esprit d'entreprise et un facteur important de stabilité et de cohésion sociale* »
- Rappelant la célébration de la Journée Internationale des coopératives, sous l'égide des N-U, le 1er samedi de juillet de chaque année ;

Aux fins de contribution au développement des femmes opérant dans le secteur de la pêche dans la région COMHAFAT, les participants recommandent de :

1. Développer des politiques publiques inclusives et adopter les approches qui favorisent l'égalité entre les sexes et l'abolition de la discrimination envers les femmes ;
2. Promouvoir le mode d'organisation en coopérative des femmes opérant dans la chaîne de valeur de la pêche par la promotion et la mise en exergue des impacts positifs des coopératives, notamment :
 - Encourager l'entrepreneuriat, l'emploi formel, l'autonomie financière ;
 - Renforcer l'éducation, la formation et le développement des compétences chez les femmes
 - Accroître le pouvoir de négociation des prix auprès des fournisseurs et des intermédiaires commerciaux,
 - Contribuer à stabiliser les marchés, améliorer les pratiques et les installations après capture,
 - Bénéficier de services de logistique, de vente, d'informations commerciales et de facilitations de l'investissement dans des structures communes, (fabriques de glace, ...) ;
3. Créer/Renforcer au niveau national, une institution spécialisée dédiée au développement des coopératives ;
4. Décréter une journée Nationale des coopératives pour la promotion et le développement du mouvement coopératif ;

5. Renforcer et actualiser la législation et les politiques gouvernementales qui reconnaissent les coopératives, tenant compte de leurs spécificités et prévoyant des mesures concrètes pour leur essor effectif :
 - Mettre en place de mesures incitatives facilitant l'accès aux services financiers, à l'emploi formel, au renforcement des capacités et à l'assistance technique ;
 - Accorder des subventions et un encadrement de proximité pour mener les études de projets, élaborer les business plan ;
6. Développer au niveau des sites de pêche, des structures d'accueil adaptées aux besoins des coopératives des femmes de la pêche (Equipements et matériel de travail normalisés, lieux appropriés de traitement, de conditionnement, de vente et de stockage de poisson, espace bureaux et administration...) ;
7. Assurer l'encadrement continu et le renforcement des capacités des membres des coopératives des femmes de la pêche sur les spécificités de la gestion des coopératives, des règles de bonne gouvernance, de l'accès aux produits, l'innovation, le marketing et l'accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux ;
8. Soutenir les coopératives de pêche pour obtenir des certifications sur l'hygiène et l'assurance qualité de leurs produits, afin d'améliorer la compétitivité et faciliter l'accès aux marchés rémunérateurs ;
9. Veiller à assurer les conditions de travail décent et généraliser la protection sociale et médicale au profit des membres des coopératives ;
10. Promouvoir le regroupement des coopératives en alliances et groupement d'intérêt économique pour développer une économie d'échelle et renforcer leur compétitivité ;
11. Réaliser une étude sur les coopératives de la pêche en général et les coopératives de femmes de la pêche en particulier dans les Etats membres de la COMHAFAT, établir le diagnostic et formuler des recommandations pour leur développement.



Atelier " Les coopératives, voie du développement durable au profit des femmes de la filière de la pêche artisanale dans la région COMHAFAT" Larache 15-17 juin 2022

